



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 12 décembre 2016

Délibération n° 2016-1632

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Gestion des espaces appartenant à SNCF immobilier accessibles depuis le domaine public métropolitain - Convention avec SNCF immobilier - Années 2017-2018

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Sellès

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 22 novembre 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 14 décembre 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mmes Guillemot, Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frier, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à Mme Vullien), Aggoun, Mmes Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), MM. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Cachard (pouvoir à Mme David), Denis (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Mme Leclerc (pouvoir à M. Compan), M. Piegay (pouvoir à M. David), Mme Runel (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), M. Veron (pouvoir à M. Jeandin).

Conseil du 12 décembre 2016**Délibération n° 2016-1632**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Gestion des espaces appartenant à SNCF immobilier accessibles depuis le domaine public métropolitain - Convention avec SNCF immobilier - Années 2017-2018**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 novembre 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans la continuité du cadre stratégique 2010-2014 de propreté urbaine adopté par la Communauté urbaine de Lyon le 11 mai 2009, la Métropole de Lyon souhaite mettre en œuvre une gestion globale de nettoyage de ces espaces combinant des domanialités différentes, dans un objectif de rationalisation des interventions et d'optimisation du rapport coût/résultat.

Une première convention de gestion des espaces avait été signée fin 2014, à titre expérimental pour une durée de deux ans, entre Réseau ferré de France (RFF) et la Communauté urbaine de Lyon. Dans un souci de gestion globale des espaces publics, cette convention a permis de gérer de manière cohérente des sites appartenant à RFF et accessibles depuis le domaine public, l'entretien étant assuré par la Communauté urbaine de Lyon à laquelle s'est substituée la Métropole de Lyon le 1^{er} janvier 2015.

Une évaluation de cette expérimentation a prouvé la pertinence d'un intervenant unique sur le domaine public, à l'époque communautaire, et les espaces propriétés de RFF. Le nombre de réclamations des riverains a fortement diminué.

Ainsi, le bilan particulièrement satisfaisant de ce mode de gestion conduit au renouvellement de cette convention, entre SNCF immobilier et la Métropole, pour une durée de 2 ans, et selon des modalités identiques.

Conformément aux dispositions de l'article L 3633-4 du code général des collectivités territoriales, l'entretien des espaces concernés sera assuré par la Métropole.

La mission confiée à la Métropole concernera uniquement l'entretien des espaces verts (débroussaillage, fauchage et élagage), l'enlèvement des déchets et encombrants et la remise au propre liée à cette prestation sur les sites appartenant à SNCF immobilier, non clos, et accessibles depuis le domaine public métropolitain.

Les sites sur lesquels interviendra la Métropole seront déterminés annuellement par SNCF immobilier parmi les sites suivants :

Commune ou arrondissement	Localisation
Lyon 2°	Rue Hrant Dink et Quai Rambaud
Lyon 2°	Cours Verdun / Perrache
Lyon 9°	Rue Bouquet
Lyon 9°	Rue Mouillard
Lyon 3°	Sortie Parking LPA (place Béraudier et av Pompidou)
Lyon 3°	Rue Paul Bert
Lyon 6°	Rue Vauban
Lyon 6°	Boulevard Stalingrad (nouvelle voie)
Lyon 7°	Avenue Berthelot
Lyon 7°	Boulevard Yves Farge
Lyon 7°	Gare Jean Macé

Commune ou arrondissement	Localisation
Lyon 7°	Rue Servant
Lyon 7°	Gare de la Guillotière, côté Raoul Servant
Lyon 8°	Rue Auguste Chollat
Albigny sur Saône	Rue du Parc des Monts d'Or
Albigny sur Saône	Trou du chat
Albigny sur Saône	Passage souterrain piétons entre Jean Chirat et Notre Dame
Caluire et Cuire	Avenue de Poumeyrol
Caluire et Cuire	Chemin du Bac à Traille
Caluire et Cuire	Route de Strasbourg
Saint Romain au Mont d'Or	Rue Sulzbach
Saint Germain au Mont d'Or	Chemin de la Mendillonne
Vénissieux	Rue Eugène Maréchal
Vénissieux	Boulevard Ambroise Croizat
Vénissieux	Rue Pierre Sépard
Saint Priest	Route Saint Symphorien d'Ozon
Givors	Rue du 11 novembre 2018
Givors	Route d'Echallas
Oullins	Rue Pierre Sépard (place Valmy)
Tassin la Demi Lune	Allée de la Garenne
Tassin la Demi Lune	Avenue Charles de Gaulle
Tassin la Demi Lune	Rue de Belgique
Tassin la Demi Lune	Rue Paul Doumer
Tassin la Demi Lune	Rue du Nord
Tassin la Demi Lune	Rue Honoré Esplette
Tassin la Demi Lune	Rue Marin

Le remboursement des sommes engagées dans le cadre des missions effectuées par la Métropole de Lyon, au titre de la présente convention, est fixé à 80 000 € TTC par an.

La convention sera conclue pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'entretien des espaces verts appartenant à SNCF immobilier et accessibles depuis le domaine public métropolitain et l'enlèvement des déchets et encombrants et le nettoyage sur ces mêmes espaces par la Métropole de Lyon,

b) - la convention à passer entre la Métropole et SNCF immobilier pour une durée de 2 ans, à compter du 1^{er} janvier 2017.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les recettes correspondantes, d'un montant de 80 000 € par an, seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 74788 - fonction 722 - opération n° 0P24O2468.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2016.